Courrier de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 3 JUILLET 1862

G. W. WEBBER, F. LIMET. — E. DUFOUR, S. MARRY — Editeurs-Propriétaires.

JEUDI MATIN, 3 JUILLET.

Les porteurs sont autorisés à prendre des abonnés à la semaine à raison de 25 cents.

Ventes à l'encan ce jour.

Par R. B. Sykes, à 10 heures, dans la rue des Magasins No 52—bâtiments.

Par R. M. Jacobs—A 11 heures, esclaves St Jean Baptiste et Bathélémy—vaches, laitières, chevaux, charrettes, harnais, ustensiles de vacherie.

Par E Roger & Co à 10 heures, à leurs salles d'encan articles pour hommes, linge fait, chemises, chapeaux, chaussures et marchandises sèches.

Le plan d'émancipation graduelle

Les congrégations puritaines du Nord continuent à assaillir le Sénat des Etats-Unis de leurs pétitions anti constitutionnelles pour l'émancipation, quand même des esclaves, mais voilà vingt ans qu'elles se livrent à cet abus du droit de pétition et nous n'avons pas à nous en inquiéter outre mesure. Il est plus intéressant de suivre le mouvement inauguré dans les Etats frontières par le plan d'émancipation graduelle par rachat, suggéré par le président des Etats-Unis et adopté par le Congrès fédéral. On se souvient que, dans son message du 4 mars, M. Lincoln s'était longuement étendu sur l'importance qu'aurait cette mesure suggérée par lui dans les termes suivants :

"Je recommande à vos honorables assemblées l'adoption d'une résolution conjointe qui serait en substance comme suit :

"Résolu que les Etats-Unis devraient coopérer avec tout Etat qui adopterait l'abolition graduelle de l'esclavage, en donnant audit Etat une assistance pécuniaire qui serait mise à la disposition de l'Etat pour indemniser les pertes publiques et particulières produites par un changement de système."

Dans la séance du 10 mars, M. Roscoe Conkling se chargea de présenter à la Chambre des Représentants une résolution dans ce sens, et la chambre suspendit le règlement par un vote de 86 voix contre 35 pour la prise en considération immédiate de son projet. Dans la séance du lendemain, 11 mars, après une assez longue discussion, la résolution fut votée par 88 voix contre 33, et, approuvée plus tard par le Sénat, elle devint une loi.

Le Delaware, le plus petit des Etats à esclaves et des Etats de l'Union, s'occupa le premier de la proposition d'émancipation graduelle, et accepta l'offre faite par le Congrès. Nous n'avons pas présents à la mémoire les termes de la loi, voilà à ce sujet par la législature, mais il faut remarquer que l'institution servile n'a dans cet Etat aucune importance, car la population totale était d'après le recensement de 1860, de 112,363 habitants ainsi décomposés : libres 110,558, esclaves 1805. La conduite du Delaware sera donc tout-à-fait insignifiante.

Mais voici un grand Etat qui, vient de se prononcer dans un sens contraire et dont l'action est appelée à avoir une grande influence sur les décisions des autres Etats, placés dans des conditions analogues—nous voulons parler du Missouri. La population de cet Etat qui n'était en 1850 que de 682,044 dont 87,422 esclaves était en 1860 de 1,310,209 dont 115,619 esclaves. Bien que la proportion des esclaves ne soit que d'un dixième, on conçoit que la question du rachat de 115,000 esclaves ne puisse se traiter à la légère. Il s'agit, en outre, de savoir s'il convient ou non au peuple du Missouri de renoncer à une institution qui a largement contribué à sa prospérité.

Il semble que pour décider une pareille question, le moment ne fut pas bien choisi, car il était à craindre que les délégués à la convention qui siégeait à Jefferson City, nommés au milieu des troubles et de la guerre, ne représentassent qu'imparfaitement les opinions de toute la population du Missouri. Néanmoins, cette convention, choisie sous des auspices complètement unionistes, n'a pas hésité à repousser par un vote de 52 voix contre 19 un bill présenté par un de ses membres, nommé Breckinridge, bill dont voici le résumé :

Bill pour soumettre au peuple certains amendements à la Constitution et le plan d'émancipation graduelle.

La section I rappelle la clause restrictive de la Constitution.

La section II déclare que tous les esclaves nés après le 1er janvier 1865, seront esclaves jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 25 ans; ils seront alors rachetés et envoyés hors de l'Etat, avec l'aide du gouvernement, suivant la récente résolution du Congrès.

La section III porte que tous les esclaves nés après le 1er janvier 1865 seront enregistrés.

La section IV décide qu'aucun esclave ne sera amené dans l'Etat après la mise en vigueur de cette ordonnance.

La section V décrète que toute l'ordonnance sera soumise à un vote à l'élection régulière de 1864, et sera mise en force s'elle obtient une majorité du vote populaire.

M. Breckinridge, d'après un compte rendu de la séance, a développé longuement les mérites de son bill, prétendant que c'était la seule mesure capable d'apaiser l'agitation qui va croissant dans l'Etat. "Tout le monde s'accorde, a-t-il dit, à reconnaître que l'esclavage est condamné dans l'Etat du Missouri, que la sécession est ruinée, et qu'il ne nous reste qu'à déterminer si, en gens sages, prudents et conservateurs, nous traiterons ce sujet comme une question politique, ou si nous le laisserons résoudre par les radicaux."

Malgré les beaux raisonnements de M. Breckinridge et les efforts de plusieurs autres membres, la résolution a été déposée sur le bureau par 52 voix contre 19.

Ce vote prouve d'une manière incontestable que même parmi les unionistes de l'Etat, la grande majorité est attachée à l'institution particulière du Sud est décidée à repousser tous les plans d'émancipation graduelle. Ce que le Missouri refuse de faire il est peu probable que le Kentucky y consente, car il a une proportion d'esclaves double de celle du Missouri, c'est-à-dire 224,490 esclaves sur une population totale de 1,145,567. Le Maryland a 85,824 esclaves sur 731,567 habitants, et nous n'avons pas entendu dire qu'on y ait proposé l'adoption du plan d'émancipation. La résolution du président et du Congrès des Etats-Unis risque fort de ne pas trouver d'autre adhésion que celle de l'Etat diminutif du Delaware, qui vendra probablement ses 1805 esclaves dans les autres Etats du Sud pour en économiser le rachat.

NOUVELLES PAR LES JOURNAUX DU NORD.—Le capitaine Schultz est arrivé à Washington avec le traité pour la suppression du commerce des esclaves, signé par la reine Victoria. Les ratifications ayant été échangées, le traité est maintenant une loi.

Washington, 8 juin.—Lord Lyons s'est rendu hier au département d'Etat à l'occasion de la ratification du nouveau traité sur le commerce des esclaves, et d'après les instructions de son gouvernement, il exprime son sentiment des services rendus par M. Seward aux deux pays et à la cause de l'humanité par son influence personnelle dans cette transaction.

Des rapports, officiels et non officiels, ne confirment pas l'opinion suivant laquelle l'Etat de la Caroline du Nord est sur le point de rentrer dans l'Union. Le général Burnside s'oppose à tout démembrement du corps d'armée qui est sous ses ordres.

RAPPORT DU GÉNÉRAL McLELLAN.—Washington, 8 juin.—L'état suivant des pertes faites à la bataille de Fair Oaks, a été reçu au département de la guerre :

A l'honorable Edwin M. Stanton, secrétaire de la guerre.

Tués, blessés et manquants dans les journées du 31 mai et du 1er juin devant Richmond :

Division du général Sumner—183 tués, 894 blessés et 146 manquants.

Division du général Heintzelman—259 tués, 980 blessés et 155 manquants.

Division du général Keyes—448 tués, 1753 blessés et 921 manquants.

Total—890 tués, 3627 blessés et 1222 manquants.

Grand total des tués, blessés et manquants : 5739.

Une liste nominale sera fournie aussitôt que possible.

GEO. B. McCLELLAN,
Major général.

New-York, 10 juin—Le rapport que la bataille du 31 a ouvert le feu avec effet sur l'ennemi à Grand Gulf, l'obstacle rapide... Il s'ensuit que les fédéraux disent qu'ils... à l'égard de Vicksburg.

Le général Lovell a reçu... ciels qui dit que deux... trois heures... L'ennemi alors... n'a été tué...

Le rapport... Lovell dit qu'il... un autre démant...

Dimanche, l'ennemi... Grand Gulf est s'avère... Nos hommes l'ont rep... des pertes très fortes à...

Le Mississippien est... demandent la rédition... et, en cas de refus, ils... le pays, aux environs de G...

Nègres centre Unionistes.

Un correspondant de la *Tribune* de New-York lui écrit de l'armée de McClellan :

Depuis que notre armée s'est avancée, la campagne du Potomac est infestée de guerillas, bandes de pirates de terre qui tuent, pillent, et rendent tout à fait périlleux le voyage à Yorktown par les grandes routes sans une escorte.

Le trait le plus étrange, c'est que ces bandes sont formées en grand nombre et quelquefois entièrement, de nègres. Un sergent de tête de la cavalerie de la Pennsylvanie a été tué par eux il y a quelques jours.

Le Tiger de Chicago ne trouve rien de bizarre en cela, il d'étrange car, dit-il, les nègres, gris en masse, n'ont montré aucune amitié pour l'Union.—Ils n'ont jamais tâché de conquérir leur liberté et de remettre leurs maîtres. Les quelques milliers qui sont venus dans

Fantaisie, ordonna la confiscation et la vente des biens réelles qui appartenaient à des rebelles occupant des fonctions du gouvernement révélé ou ayant donné assistance aux ennemis de l'Union.

Voilà, du reste, les termes mêmes de cette proclamation :

"Déclare par ces présentes que toutes propriétés mobilières ou immobilières situées dans les limites de cette division militaire sont confisquées au profit des Etats Unis.

"Déclare, en outre, que tous actes de vente ou de transfert concernant des propriétés mobilières ou immobilières appartenant à des personnes occupant une fonction du gouvernement rebelle, ou assistant ce gouvernement contre les partisans de l'Union, sont nuls, soit que ces actes aient été faits directement, soit qu'ils aient été faits par des fondés de pouvoir.

"30 avril 1862.

"G. WRIGHT."

(*Echo du Pacifique*)

LUTTE ENTRE DANSEUSES.—L'Amérique du Nord la dispute à l'Angleterre en fait d'excentricités et de bizarreries. Tout, même l'art, y devient vite affaire de commerce et de concurrence.

Trois jeunes et jolies danseuses, Mlles Naomi Porter, Kate Stanton et Julia Morgan se partagent les applaudissements du public de New-York et de Boston. Or, voilà que l'autre jour Mlle Morgan adresse dans toutes les règles un défi à ses deux rivales, et le défi est publié dans le *Clipper* de New York. Il s'agit de savoir laquelle des trois divinités danse le *jig* avec le plus d'entrain et de perfection. Mlles Porter et Stanton se hâtant de relever le gant, répondent ainsi à Mlle Morgan :

Mademoiselle,

Nous, soussignées avons la votre défi dans le *New York Clipper*, et nous danserons seules ou ensemble, en opposition avec vous, au Théâtre National de Boston, le soir que vous voudrez, du *jig* d'où dépendra la question de supériorité.

MLLE NAOMI PORTER.
MLLE KATE STANTON.

Cette réponse collective ne suffisant pas à l'amour-propre de Mlle Naomi, la gracieuse sylphide crut devoir adresser à l'irrésistible Mlle Morgan un contre-défi conçu en ces termes :

Mademoiselle,

Je n'ai pas l'intention de danser pour de l'argent ; l'honneur de l'emporter sur Mlle Morgan suffit pour me déterminer à me mesurer avec elle. Je désire donc que l'enjeu soit une ceinture de champion (*champion's belt*), qui sera décernée à celle qui triomphera, et je suis convaincue que vous préférerez glisser autour un pareil enjeu. Mais la lutte ne doit pas être vidée en une soirée, car il est impossible de déployer en une seule épreuve toutes les variétés de pas dont se compose le *jig*. J'aimerais donc mieux que l'épreuve se continuât cinq soirs, à partir de lundi prochain, et que celle qui dansera le mieux trois jigs sur les cinq gagnât la ceinture, qui sera naturellement adjugée à la danseuse qui se montrera supérieure à ses rivales sous le triple rapport de la mesure, du goût, de la toilette et de l'exécution du pas.

NAOMI PORTER.

La charmante Julia ayant accepté ces modifications du tournoi chorégraphique, a répondu par le billet suivant, publié également dans les journaux.

Mademoiselle,

Je consens à danser contre Naomi Porter aux conditions ci-dessus, à partir de lundi soir, 2 juin. JULIA MORGAN.

Après les courses de chevaux, les courses de bateaux, les courses de locomotives, la lutte au pugilat, &c, le Nord aura donc le spectacle d'une lutte chorégraphique entre danseuses. Mlles Naomi, Kate et Julia danseront cinq fois de suite cinq *jigs* plus ou moins classiques devant un public enthousiaste qui décernera à qui de droit le prix de la victoire ! L'affaire, comme on le voit, ne videra au théâtre National de Boston.

Tout cela sent furieusement son Barnum, et nous ne serions pas surpris qu'un directeur aux abois eut imaginé cette petite comédie pour allécher le public et grossir la recette. Il y réussira, car ces rouseries produisent toujours leur effet dans la ville impériale et l'Athènes du nouveau monde.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PRÉVOTALE.—M. Lovering, capitaine du *Morning Light*, a été condamné à trois mois de prison. Il avait négligé de se munir du permis spécial pour transporter une certaine quantité de sucre en ville. Conduit devant le magistrat, il a dit qu'il ignorait que le permis fût nécessaire, et sa sincérité semblait devoir le sauver, lorsque, malheureusement pour lui, il a été prouvé qu'il était pris de boisson et ne s'était point occupé de remplir les formalités voulues.

Les nommés Henckmann, Dietrich et Conrad ont comparu devant le juge pour répondre à l'accusation d'avoir assailli Stephen Rudolph. Les témoignages ont établi que le plaignant avait été tout aussi violent que les inculpés et que deux de ces derniers ne s'étaient point servi d'un langage aussi offensant que lui. Conrad s'était montré son égal sous ce rapport, et le tribunal les considérant comme étant sur le même pied, a exigé de chacun d'eux un cautionnement de $500 pour répondre de leur bonne conduite. Dietrich et Henckmann sont sortis de la Cour plus contents qu'ils ne l'étaient en y entrant.

Jack Connor a été condamné à un mois de prison pour assaut et batterie.

John J. Hughes (soldat du quatrième régiment du Maine) qui a coupé les cordes de la harpe d'Antonio Maria qu'il avait rencontré dans la rue et qu'il avait prié de faire de la musique pour lui, a été acquitté, le pauvre artiste ne s'étant point présenté en cour.

John Collini, qui est atteint d'aliénation mentale, a été envoyé à l'Asile, à la demande de la cousine de sa femme.

Jacob Klein est venu prier le juge de forcer la Banque d'Epargnes à lui rendre en espèces la somme qu'il y a déposée et qu'il désire retirer. Le juge lui a répondu qu'il était un peu trop exigeant et qu'il fallait qu'il se contentât de la monnaie courante qu'on lui avait offerte.

MM. Clark et Fulton, qui tiennent une maison de jeu (avec licence) dans la rue Bienville, No 31, se sont présentés pour répondre à l'accusation d'avoir refusé de s'acquitter, envers un nommé Heidelsfelder, d'une somme de cinq cents piastres que celui ci leur réclamait. Les témoignages ayant établi que c'était une affaire de jeu, le tribunal n'a pas voulu s'en mêler.

Antonio Negro, alias Nagle, Edward Durbeck, John Capdevielle et John Baronet dont les noms ont figuré dans la chronique d'hier, ont subi un second interrogatoire. L'accusateur, Dominique Montégut, a reconnu, autant que possible, les objets volés et tous ceux qui l'ont entendu ont été convaincus de sa bonne foi.—La défense a tenté de renverser sa déposition par celle de deux autres témoins. Le premier a déclaré seulement avoir vu, il y a vingt mois, des lunettes semblables à celles que réclame l'accusateur ; le second, Mme Negro ou Nagle, femme *de facto* sinon *de jure* de l'accusé dont elle porte le nom, a d'abord affirmé qu'elle avait vu, il y a huit mois, les lunettes, la boucle, &c., en la possession du même inculpé que les autres témoins ont indiqué, mais elle s'est exprimée plus tard d'une manière moins positive et a fini par admettre qu'elle ne pouvait reconnaître "positivement" aucun des articles bien que, a-t-elle ajouté, ils ressemblassent beaucoup à ceux qu'elle avait vus. La défense a fait en outre entendre M. Gros, gardien de la prison de paroisse, et en outre témoin ; elle a essayé de détruire l'effet de leur témoignage en attaquant la déposition et la réputation de l'officier Williams qui arrêta les accusés et découvrit les objets. Ces deux témoins ont déclarés que Williams avait une mauvaise réputation, qu'il avait été expulsé du vingtième régiment de la Louisiane, qu'on lui avait rasé la tête, un côté de sa moustache et qu'ensuite il avait été envoyé à la prison de paroisse. L'officier a répondu au second témoin que s'il avait été emprisonné ne n'était pas pour avoir tué un homme.—Le tribunal a condamné les accusés à trois ans de travaux forcés. On dit que les prisonniers font partie d'une bande de voleurs. Une accusation de meurtre pèse sur Baronet et Nègre.

TROP TARD.—Le juge Bell a annoncé, hier matin, qu'il n'accorderait la mise en liberté d'aucun prisonnier après que l'a sentence aura été prononcée.

Cette mesure a été adoptée par suite des nombreuses demandes en grâces que reçoit le magistrat lorsqu'il condamne un accusé à la prison ou aux workhouse.

Les parents ou les amis qui auraient des demandes de ce genre à faire parvenir au magistrat doivent les lui adresser avant qu'il prononce la sentence.

LA MORT D'ALEXANDRE JOHNSON.—Le coroner s'est enquis des faits qui se rattachent à la mort d'Alexandre Johnson, l'homme de couleur, attaché en qualité de matelot au navire anglais *Theodore Kneep*. Nous donnons plus bas la substance des témoignages produits à l'enquête.

John Hughes a déclaré que dans la soirée du 25 du mois dernier il était assis sur une galerie, près l'encoignure des rues Jackson et Levée ; il remarqua un nègre et un blanc qui se querellaient. Le premier avait un caillou à la main et se servait à l'égard du second du langage le plus insultant. Le blanc lui dit de s'en aller, qu'il ne voulait avoir rien à faire avec lui ; le nègre répliqua qu'il y avait maintenant plaisir à venir à terre, car les..... fils du Sud étaient conquis (as the Southern sons of b..... had been conquered), ceci se passait sur le pavé, en face du navire.

Alexander Pantlin se trouvait sur la galerie, en face du *knopp* ; il a entendu la querelle. Le nègre semblait injurier deux hommes et les menacer d'un caillou. Les expressions que Hughes a mentionnées furent répétées plusieurs fois ; un des blanc dit au nègre de s'éloigner et lui tourna le dos. Le nègre se dirigea alors sur le navire, sautant et hurlant, comme pour se rendre de sa victoire sur les deux blancs. Le témoin n'a point vu porter de coups.

Les dépositions de trois autres témoins, Chas Kropp, Frank Ottendorf et Victor Costiano s'accordant avec celle de Pantlin.

J. J. May, officier de police du Quatrième district, a déclaré que dans la soirée en question Robert Morris vint lui demander un pistolet pour tuer un nègre qui l'avait insulté ; le témoin le lui refusa, mais promit d'arrêter le nègre. Morris dit qu'il ne voulait pas qu'il fût arrêté, May fut près du navire ; il l'a rencontra quelques nègres et entendit l'un d'eux proférer ces mots : "Le..... l'a pas parti, je suis fâché de ne l'avoir pas terrassé d'un coup de caillou." Le nègre vint peu après sur la Levée et se servit d'un langage indécent. Il y avait des dames

C'est que le grand caractère du jeune chef des carbonari saisit tout à lui. Le patriotisme décolé était en lui si profond, si puissant, que toute autre douleur venait se fondre dans cette douleur immense.

Sur la table, devant eux, étaient posés du pain, une cruche de vin, auxquels les voyageurs n'avaient pas touché, et une montre qui marquait ces heures mélancoliques.

Bories laissait tomber son regard sur cette montre.

—Six heures du soir, dit-il. Il y a maintenant quarante-huit heures que ces nouvelles sont arrivées !

—Oui, dit Raoulx. Les deux messagers sont venus nous joindre en même temps.

—Que le temps a été long ! continua Bories. Il me semble que c'est dans des jours reculés que je partais si confiant, si heureux, pour porter le signal d'une guerre libératrice, d'une résurrection suprême..... Et il y a à peine trois jours !....

—Nous étions là bas, sur le sommet de cette colline qu'on aperçoit d'ici, quand nous avons vu venir le messager de Marans.... La société secrète était dénoncée, des arrestations devaient être faites le lendemain....

—Oh ! ce n'était rien encore, dit Bories. Sous le coup des dénonciations, sous la carabine des gendarmes parcourant ces campagnes.... Mais le messager de Saumur est arrivé en même temps....

—Messager de mort !

—Le général Berton..... en douze heures jugé, condamné, conduit à l'échafaud.... Tout était perdu avec lui..... Ah ! c'est alors qu'il n'y avait plus qu'à tomber à genoux sur la route abandonnée, en contemplant dans le ciel cette grande victime de plus !

—Tout était venu en un instant renverser l'avenir.

—Dieu puissant !.. mais toutes les tentatives qu'on fera pour la délivrance seront donc vaines ! dit Bories avec la pâleur du désespoir. Il faudra donc toujours voir de sublimes efforts perdus, des dévouements, des sacrifices sans bornes n'arriver qu'à la mort !

—Nous savions qu'il pouvait en être ainsi ; nous étions armés de courage contre tous les revers.

—Ah ! voilà ce Raoulx, ce qu'il y a de plus affreux, ce n'est plus d'échouer aux premiers pas de l'entreprise, ce n'est pas de voir toutes nos espérances brisées ; c'est de penser que d'autres après nous ne réussiront pas mieux ; que le sort semble condamner notre pays à rester dans un abîme de souffrance..... Et qui sait même, notre malheur découragera peut-être ceux qui seraient tentés de nous succéder !..... Le soulèvement des Compagnons de la Chaumière va tout perdre.

—Paix ! ami, dit Raoulx, ne t'arrête pas à ces cruelles pensées. Nous avons donné toute notre activité à la sainte cause, nous ne pouvions rien de plus.

—Nous avons encore un devoir sacré à remplir ! dit Bories. Au milieu de quelques obstacles que ce soit, il faut y parvenir.

—Puisse le ciel nous en laisser le temps ! dit Raoulx.

—Oui, dit Bories d'un accent de résolution suprême, il faut que je retourne encore un seul jour, un seul instant à la Rochelle..... Ensuite que le sort dispose de nous.

Il y retombèrent dans une profonde rêverie.

—O France, adieu ! disait Bories.

—O France, ô Gilberte, adieu ! disait Raoulx d'une voix plus basse.

Le pavillon dans lequel ils se sont retirés est celui du garde-chasse du bois de la Bèvre.

Et maintenant le jour s'avance..... le son du cor a cessé de retentir sous la voûte des arbres.

Le garde-chasse est sorti laissant ses hôtes à la maison, sans penser qu'ils eussent des motifs de cacher leur présence. Et les chasseurs vinrent faire une halte dans le pavillon avant de sortir du bois.

Ces pas qui se font entendre sur l'escalier découvert sont ceux du capitaine d'Herbier et du vicomte d'Oberon. Raoulx et Bories, abîmés dans leur tristesse, les remarquent à peine et ne détournent pas la tête.

Le capitaine d'Herbier et Arthur d'Oberon entrent dans la chambre où sont les conspirateurs poursuivis.

Au même instant, l'officier de la Rochelle reconnaît, sous les habits de paysans qu'ils ont empruntés, les deux sergents de son corps, révoltés contre l'Etat.

Il s'arrête, le front sombre, les sourcils contractés..... peut-être de colère, peut-être de honte, à la pensée de ce que ces hommes qu'il doit arrêter peuvent reprocher à sa vie..... peut-être de regret d'accomplir encore une fois un odieux ministère.

D'Oberon est frappé d'une froide stupeur devant ses compagnons carbonari, qui peuvent le perdre en le saluant du nom de frère.

Bories et Raoulx se trouvaient en face de l'autorité qui doit leur être la plus rédutable, la plus implacable, en face de l'officier, l'officier royaliste, en face de leur capitaine.

La surprise impressionne violentes, une exclamation sourde, venue de tous côtés à la fois, s'est répandue dans l'air, mais les personnages réunis dans le pavillon, le maintien également ferme, résolu et sévère, gardent encore le silence.

Cependant, au cri de surprise, quelque faible qu'il fût, qui a est tait entendre, Lambert, qui avait toujours suivi de loin ceux dont la présence menait, et ses frères d'armes, et qui était alors sous la fenêtre, dans une touffe d'arbres, monte brusquement, entre par la chambre du fond, sous il a franchi la croisée.

Il fait un mouvement pour se jeter dans les bras de ses frères..... mais à la vue de la situation affreuse où il les trouve, son courage de fer faiblit ; il s'appuie pâle, accablé, contre la muraille.

—Lambert ! s'écrie Raoulx avec tendresse.

—Vous aussi..... livré..... dit Bories d'un accent de profonde douleur.

Ces mots, rapidement jetés, sont interrompus par l'interrogatoire qui commence.

Le capitaine, ne pensant pas devoir s'occuper de la présence de cet homme du peuple ou de ce carbonaro obscur qui vient d'entrer, s'adresse aux deux sous officiers :

—De graves présomptions s'élèvent contre vous, messieurs, dit-il. L'habit étranger sous lequel je vous vois, la route où je vous rencontre, me montrent que trop qu'elles sont fondées. Mon devoir est de vous arrêter.

—Je le sais, monsieur, dit Bories.

—Rendez vos armes..... où sont-elles ?

—Là, dit Bories en montrant la valise.

—Vous les aviez quittées !..... reprit le capitaine avec un dédaigneux sourire.

—Arrêtez nous, monsieur, dit froidement Bories, mais ne nous insultez pas.

—Si je vous insulte en signalant une de vos actions, c'est à vous qu'en est la faute.... Vous, soldats ! vous avez déposillé et caché vos armes !

—Oh ! c'était pour les reprendre, dit Bories avec orgueil et les rendre à jamais victorieuses.

—Victorieuses dans la rébellion ! victorieuses sur le champ de bataille où l'on sait renversé le souverain élu de Dieu, pour porter au trône la hideuse anarchie

—N'ouvrez pas la bouche sur de pareils sujets, monsieur, dit Bories en pâlissant d'entendre outrager sa foi, vous ne les comprenez pas.

—Je juge, dit le capitaine en dominant par la ton de l'autorité de la voix concentrée de Bories, je juge et je prononce que toute arme levée contre le principe légitime est celle du régicide

—Régicide, soit, dit le jeune républicain.

—Et quand il s'agit d'un militaire qui a juré fidélité à son roi, dit le capitaine avec violence, j'ajoute à ce nom celui de traître.

Bories frémonna d'indignation

—Ah ! dit-il en portant son regard jusque dans le sein de d'Herbier, vous parlez de rébellion ! vous, monsieur !

—Moi.

—Souvenez-vous donc de Colmar !

D'Herbier tressaillit ; il s'avança d'un pas en contractant ses lèvres.

Comme il venait de descendre de cheval, il tenait encore sa cravache à la main. Il la leva sur Bories.

Lambert, qui avait suivi ce mouvement, se jeta devant le jeune homme, et le couvrit de sa haute taille.

Le capitaine fixa avec une méprisante colère ce paysan qui venait se mettre sur son chemin, et du pommeau de sa cravache fit sauter le chapeau de Lambert

Raoulx bondit de fureur, arracha la cravache, la brisa en deux et en jeta loin de lui les morceaux.

Puis, oubliant tout, et le grade de l'agresseur et la situation dans laquelle il se trouvait, il s'écria :

—Un tel outrage !..... à lui ! à Lambert !..... Oh ! vous m'en rendrez raison !

Raison ! a vous ! dit le capitaine à son sergent. Est-ce l'excès de l'insolence ou la folie qui parle ?

Le vicomte d'Oberon, étourdi de la position équivoque et dangereuse dans laquelle il se trouvait subitement jeté, était demeuré jusque-là muet et immobile à l'entrée de la chambre ; mais en ce moment, à la provocation audacieuse qu'un inférieur venait de faire à son ami, la colère l'emporta, et il dit avec violence :

—Parce que vous êtes trois contre deux gentilshommes, prétendez-vous leur faire la loi ?

Lambert, qui s'était retiré à l'extrémité de la pièce, et se trouvait près d'Arthur, lui dit à voix basse :

—Il n'y aurait qu'un mot à dire pour que nous fussions ici quatre carbonari contre un seul agent du pouvoir..... Mais ne craignez rien : vous déshonorez trop le nom de carbonaro pour qu'on vous dénonce comme un frère.

Arthur pâlit ; il avait compté que Bories et Raoulx, avec leur caractère chevaleresque, ne trahiraient pas son initiation, et il ne se croyait pas connu de cet homme.

Il dit d'une voix sourde et brève :

—Si j'ai été parmi les carbonari, vous ne pouvez dire m'avoir vu un du nombre des conjurés.

—Non, la conjuration du patriotisme contre la tyrannie vous convenait peu ; vous conspiriez..... contre la vertu d'une jeune fille !

Arthur, sans savoir comment, vit que Gilberte était présente entre lui et cet homme. Il tressaillit d'étonnement, de honte, d'impatience, et détourna la tête.

En même temps, le capitaine, répondant aux premières paroles de l'Oberon, disait d'une voix éclatante

—Quand je serais seul ici, je pense que le respect de l'épaulette suffirait à me défendre..... Mais s'il fallait employer la force contre les révoltés, elle ne me manquerait pas.

Et tendant la main vers une fenêtre ouverte au fond de la chambre, il ajouta :

—Regardez !

Sur la route, au bord de la rivière, se voyait une ligne épaisse de baïonnettes. Les troupes que l'estafette était allée expédier de Marans, venaient d'arriver, et attendaient, rangées sur la route, les commandements du capitaine d'Herbier.

—Et je n'aurais qu'à frapper du pied, dit encore le capitaine, pour que mes gens qui sont là dessous, appellassent à l'instant ces soldats à cerner le pavillon.

(*A continuer.*)

Dépôt des eaux minérales naturelles de France, à la Nouvelle-Orléans.

En débarquement du navire Havre :

50 caisses eau de Vichy, de toutes sources.
200 caisses eau thermale de Bonnes.

A vendre par E. E. MOUGIN, pharmacien, Au colisée Dauphine et Douane.

FEUILLETON.

LES QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE

Par Clémence Robert.

XI.

AMIS ET ENNEMIS

Bories et Raoulx étaient depuis la veille dans un pavillon isolé, à la campagne, où ils avaient pris asile sans se faire connaître.

Avertis subitement du revers qui détruisait leur plan de conspiration, et d'un événement bien plus accablant encore, qui devait sans doute amener la ruine de leur parti, ils avaient aussitôt quitté la grande route et les lieux habités.

Mais avant d'opérer cette retraite, Bories avait pu pourvoir encore à l'intérêt le plus cher. Le frère carbonaro qui avait été dépêché vers lui était un pilote du port de la Rochelle, qui, en retournant dans ces parages, s'était chargé de porter l'avis du chef de carbonari à son ami Pommier et Gombin, restés sur le bord de la mer.

Après une journée de marche errante, Bories et Raoulx s'étaient arrêtés dans cette habitation située au bord d'un bois dont la solitude semblait leur promettre quelques moments de sécurité.

L'étroit bâtiment, aux murs noircis et rongés de lierre, n'avait que deux pièces au premier, auxquelles on arrivait par un petit escalier extérieur ; l'habitant de la maison les avait cédées pour un jour aux deux voyageurs et s'était retiré au rez-de-chaussée

Assis devant une table, près d'une fenêtre étroite et percée dans un mur épais, qui ne laissait voir que dans le lointain la pâle et vague perspective des champs couverts de brume, les deux frères carbonari restaient plongés dans une méditation sérieuse.

Tous deux portaient des habits de paysans, des mouchoirs noués au cou, près d'eux étaient jetés à terre leurs bâtons de voyage, auxquels pendait encore la valise renfermant leurs uniformes et leurs armes.

Bories restait immobile, la tête appuyée dans sa main et le regard fixé dans l'étendue. L'étroit espace ouvert devant lui était encore coupé par un tronc maigre et tortueux d'aliser qui montait contre la fenêtre ; la vue resserrée était encore bornée par des vapeurs grisâtres

Mais dans ce peu de terrain, dans ces brins d'herbes, dans ces fuyante voilée, Bories voyait une ligne épaisse de baïonnettes. Les troupes que l'estafette était allée expédier de Marans, venaient d'arriver, et attendaient, rangées sur la route, les commandements du capitaine d'Herbier.

—Et je n'aurais qu'à frapper du pied, dit encore le capitaine, pour que mes gens qui sont là dessous, appellassent à l'instant ces soldats à cerner le pavillon.

(*A continuer.*)

Dépôt des eaux minérales naturelles de France, à la Nouvelle-Orléans.

En débarquement du navire Havre :

50 caisses eau de Vichy, de toutes sources.
200 caisses eau thermale de Bonnes.

A vendre par E. E. MOUGIN, pharmacien, Au colisée Dauphine et Douane.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

Mercredi soir, 2 juillet.

SUCRE.—Les ventes non annoncées d'hier et d'aujourd'hui s'élèvent à environ 200 boucauts, en plusieurs lots, sur la Levée, 4½c à la bon ordinaire, 4¾ le bon ordinaire à fair et 5c le bon fair ; 1000 boucauts en plusieurs lots, en magasin, à 5 ⅜ 5¾ le bon fair à fully fair. Il se peut qu'il y ait eu d'autres ventes, mais on en ignore les conditions. Des échéseurs sont en négociation pour des lots en magasin.

MELASSE.—Marché extrêmement calme. Aucune vente, excepté 50 barils de vieille sur la Levée, à 16c le gallon.

FARINE.—Le marché est dépourvu de farine. Hier, à l'encan, les transactions ont eu lieu à $27 ⅜ $31 le baril. Nous avons entendu mentionner aujourd'hui des ventes par un baril à la fois, à $40 le baril.

MAIS.—Le stock est presque épuisé. Il n'est vendu, aujourd'hui, 7,000 boucauts, en magasin, en plusieurs lots, à 32, et 30 cents à 31 ½ le boisseau.

AVOINE.—Il n'y en a pas sur le marché. L'article s'est détaillé à 41 ⅜ 50 le boisseau.

FOIN.—Le beau foin du Nord se détaille à $70 ⅜ $80 la tonneau. Nous ne savons pas s'il y en a de premières mains.

BEURRE.—Le beurre du Nord se détaille à 20 et 30c. la livre, suivant la qualité.

PORC.—Le bon mess se détaille à $20 le baril.

GRAINES.—La chènevis se détaille, de seconde main, à $4 ⅜ 5 le boisseau.

BACON.—Les épaules se détaillent à 10c, les côtes ribbed à 13c et les jambons passés au sucre à 23 ⅜ 25c la livre.

SEL.—Cet article se détaille à $4, le gros de Liverpool, $7 le fine et $2 le sac de Turks Island.

WHISKY.—Le rectifié reçu dernièrement vaut $1 50. Le rectifié et le rum de la Louisiane mélangés se détaillent à $1 le gallon.

Marché du Havre.

Nous avons sous les yeux une circulaire commerciale du Havre du 20 mai qui prouve qu'à cette date on était encore dans l'ignorance de qui s'était passé à la Nouvelle-Orléans, car on y lit ce qui suit : "Le président Lincoln a déclaré couvert à la navigation le port de la Nouvelle-Orléans, ce qui fait que les 18,000 balles de coton existant sont restées intactes après la retraite des forces confédérées. On ajoute que plusieurs chargements de coton préparés d'avance étaient prêts à prendre la mer." Les Havrais ont appris qu'ils avaient été trompés quand ils ont vu le coton monter à New York de 22 à 30 cents. Aussi le marché du 22 mai qui nous avons donné il y a quelques jours commencait-il une hausse considérable.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 3 juillet 1862.

Il est arrivé hier 111 bœufs de Texas et 17 veaux. Le montant du stock vendu a été de 62 bœufs du Texas, 108 moutons et 5 veaux. Le stock restant à vendre est de 67 bœufs du Texas et 15 veaux.

FELIX.			
Bœufs du Texas, 1re qualité, par livre net	20	⅜	—
" " 2e qualité, " "	18	a	—
" " 3e " par livre, net	15	⅜	—
Veaux, par tête	$18 00	⅜	$40
" 2de qualité	$20	⅜	$25
Vaches laitières, par tête	$100	⅜	$120
Porcs, par 100 livres, gross	20 00	⅜	—

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉ HIER.

Navire Geo Washington, Cummings, New York.
Barque St Mary, Faulkins, New York.
Brick J F Witherell, Sturwebridge, New York
Goélette Best Kind, Iesus, Vera Cruz.

ARRIVES HIER.

Steamship de guerre anglais Lindfall, cont Hartlib, de la Havane.
Goélette Gabriel Adams, de la Côte.
Goélette Rambleaton, de la Côte.
Goélette Tonis Irvin, de la Côte.

Mouvement de la Rade.

Navire Nightingale, ——, Key West.
Navire J F Whitney, Avery, St Thomas.
Navire Pampero, ——.
Navire français Marc, ——.
Barque A A Drabert Philadelphie.
Barque Powhatan, Philadelphie
Barque Transport E U Peters, Sturges, Philadelphie
Barque Elf, de Philadelphie.
Barque Isaac R Davis.
Barque D W Hall.
Barque anglaise Intrinsic, Liverpool via Havane
Barque française Maria Fallette